



**DELIBERATION N° 15-006**

**Objet : Election des autres membres du Bureau (vice-présidents)**

Le quatre juin deux mille quinze à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, élu ce jour par le présent Comité syndical.

**Sont présents :**

Date de convocation :	M. Arnaud BAZIN	Président du Conseil départemental du Val d'Oise
<b>28 MAI 2015</b>	Mme Marie-Christine CAVECCHI	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Pierre-Edouard EON	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Christiane AKNOUCHE	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
<b>26 JUIN 2015</b>	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des Impressionnistes
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Vallée du Sausseron
Acte rendu exécutoire :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy Porte de France
<b>26 JUIN 2015</b>	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Serge KASZLUK	Délégué de la CC Ouest de la Plaine de France
Publication ou notification :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
<b>26 JUIN 2015</b>	M. Pierre BEMELS	Délégué de la CC de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts

**Ont donné pouvoir :**

M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à Mme Marie-Christine CAVECCHI
Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise, a donné pouvoir à M. Pierre-Edouard EON

Secrétaire de séance : M. Arnaud BAZIN

**Le Comité syndical,**

*Vu les articles L.5721 et L.5722 du code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral A 15 - 060 - SRCT portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,  
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique en date du 4 juin 2015,  
Vu le rapport n°15-006,*

CONSIDERANT l'article 8.1 des statuts du SMO Val d'Oise Numérique, indiquant que les Vice-présidents siégeant au sein du Bureau sont élus par le comité syndical, en son sein, pour une durée de 3 ans ;

CONSIDERANT l'article 6.1 et l'annexe 6.2 des statuts du SMO Val d'Oise Numérique relatif à la répartition des voix des membres du comité syndical ;

CONSIDERANT les candidatures en qualité de Vice-présidents de Val d'Oise Numérique, de :

- M. Gérard SEIMBILLE
- Mme Corinne VASSEUR
- M. Jean-Louis DELANNOY
- M. Armand DEDIEU

Sur proposition d'un de ses membres, le comité syndical retient à l'unanimité que l'élection des Vice-présidents s'effectue à main levée.

Le comité syndical procède au vote. Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 14 représentant 95 voix.

Votants : 14 délégués représentant 95 voix.

Suffrages exprimés : 95 voix exprimées.

Les candidatures obtiennent 95 voix, l'unanimité.

*Vu les résultats du scrutin :*

**DESIGNE** les quatre Vice-présidents qui siégeront au sein du Bureau avec le Président du syndicat :

- M. Gérard SEIMBILLE
- Mme Corinne VASSEUR
- M. Jean-Louis DELANNOY
- M. Armand DEDIEU

**APPROUVE** la composition du Bureau définie comme suit :

- |                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| - M. Pierre-Edouard EON  | Président       |
| - M. Gérard SEIMBILLE    | Vice-Président  |
| - Mme Corinne VASSEUR    | Vice-Présidente |
| - M. Jean-Louis DELANNOY | Vice-Président  |
| - M. Armand DEDIEU       | Vice-Président  |

POUR EXTRAIT CONFORME.



Le Président

Syndicat Mixte Ouvert  
Val d'Oise Numérique

Monsieur Pierre-Edouard EON